



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET SERVICES

Affaire n° : 26A0127

FOURNITURE DE FRUITS ET LEGUMES FRAIS Y COMPRIS FRUITS ET LEGUMES DITS DECLASSES ISSUS DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE ET BIOLOGIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT EST HERAULT ET SUD AVEYRON – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CORBEILLES DE FRUITS - PLATEAUX DE LEGUMES CRUS - BOUQUET DE LEGUMES POUR LE CHU DE MONTPELLIER

LIEN VERS LA CONSULTATION

LIEN VERS LA PLATE FORME PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3005024&orgAcronyme=x7c>

DATES CLES



Date et heure limites de réponse

15/09/2026 15 : 00 :00



pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

Date prévisionnelle de démarrage du marché

La date prévisionnelle de démarrage du marché est fixée à l'article 1.3 du CCAP

Questions

Vous pouvez 10 jours maximum avant la date de remise des plis, adresser vos demandes de renseignements complémentaires concernant la consultation sur la plateforme PLACE à l'adresse indiquée ci-dessus.

Modifications des détails du dossier de consultation

Nous pouvons apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Vous devrez alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Délai de validité des offres

Votre proposition est valide 6 mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

SOMMAIRE

<u>PARTIE 1 - OBJET DU MARCHÉ</u> <u>DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION</u> <u>COMMENT LE MARCHÉ VA S'EXECUTER ?</u>	<u>PARTIE 2 - COMMENT PARTICIPER ?</u> <u>ETAPE 1 TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION</u> <u>ETAPE 2 REPONDRE A LA CONSULTATION</u> QUI REPOND ? QUE REPONDRE ? COMMENT REPONDRE ? (DEPOSER VOTRE PLI)
<u>PARTIE 3 - LA NOTATION DE VOTRE OFFRE</u> <u>EXAMEN, ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES</u> <u>VERIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS</u>	<u>PARTIE 4 – L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ</u> <u>VOUS ETES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ</u> Attribution du marché public Notification du marché public <u>VOUS N'ETES PAS ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ</u> Demande d'informations et recours

PARTIE 1 - OBJET DU MARCHE



DESCRIPTION GLOBALE DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

FOURNITURE DE FRUITS ET LEGUMES FRAIS Y COMPRIS FRUITS ET LEGUMES DITS DECLASSES ISSUS DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE DE QUALITE DURABLE ET BIOLOGIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT EST HERAULT ET SUD AVEYRON – FOURNITURE ET LIVRAISON DE CORBEILLES DE FRUITS - PLATEAUX DE LEGUMES CRUS – BOUQUETS DE LEGUMES CRUS POUR LE CHU DE MONTPELLIER

ORGANISE EN APPEL D'OFFRE OUVERT EUROPEEN



(il n'y aura pas de négociations)

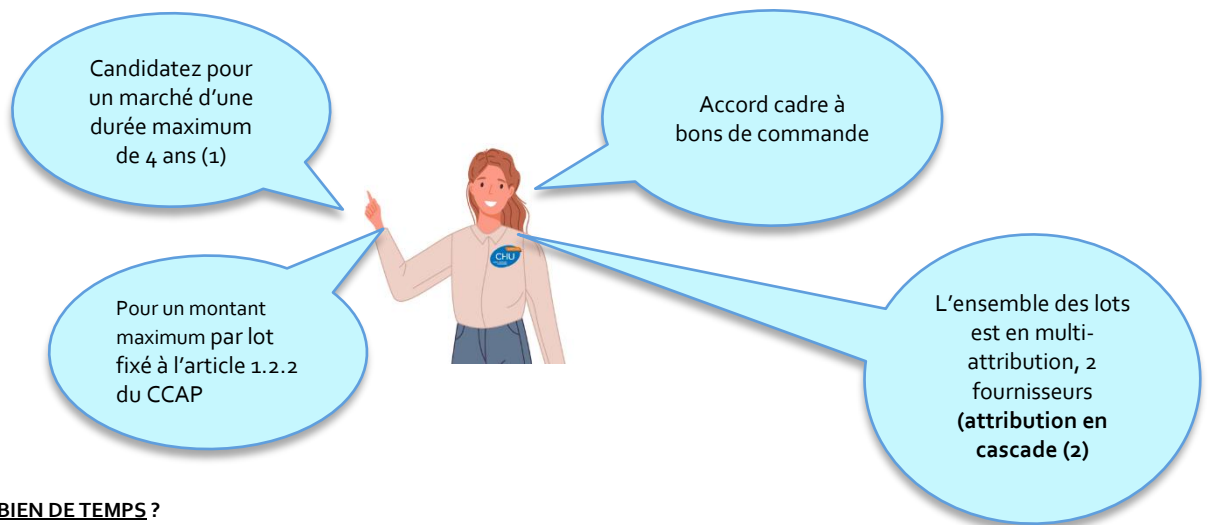
Pour les établissements suivants :

- CHU de Montpellier,
- Hôpitaux du bassin de Thau,
- CH de Clermont l'Hérault,
- CH Paul Coste-Floret de Lamalou-les-bains,
- CH de Lodève,
- CH de Lunel,
- CH de Millau,
- CH Emile Borel de Saint Affrique

Lot	Intitulé
1	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le CHU de Montpellier
2	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour les Hôpitaux du Bassin de Thau
3	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de Lunel
4	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de Clermont l'Hérault
5	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de Lodève
6	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de Lamalou Les Bains
7	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de Millau – approvisionnement en fruits et légumes frais
8	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de Millau – approvisionnement en fruits frais spécialisés
9	Fourniture et livraison de fruits et légumes frais issus de l'agriculture conventionnelle de qualité durable et biologique pour le Centre Hospitalier de St Affrique
10	Fourniture et livraison de fruits et légumes dits déclassés pour le CHU de Montpellier – le CH de Lunel et les Hôpitaux du Bassin de Thau
11	Fourniture et livraison de corbeilles de fruits – plateau de légumes crus – bouquet de légumes crus pour le CHU de Montpellier



COMMENT LE MARCHÉ VA S'EXECUTER ?



(1) POUR COMBIEN DE TEMPS ?

L'accord cadre à bons de commande sera conclu pour une durée 12 mois à compter de la date de sa notification.

Clause de réexamen :

L'accord cadre à bons de commande sera renouvelé annuellement de manière tacite par l'acheteur dans la limite totale de 4 ans (période ferme comprise). En cas de non reconduction, le titulaire de l'accord cadre à bons de commande sera informé 2 mois avant la date prévue pour la reconduction (article 1.3 du CCAP)

(2) en cascade : Les bons de commande seront en priorité notifiés au titulaire de premier rang. Les bons de commande seront attribués au titulaire du rang suivant uniquement lorsque le titulaire qui le précède dans l'ordre de classement n'est pas en mesure de répondre dans les délais exigés ou est considéré comme défaillant.

Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché public dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

PARTIE 2 - COMMENT PARTICIPER ?



TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

OU LE TROUVER ?

PAR ICI (ctrl + cliquez)



POINTS IMPORTANTS SUR LES MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE : se reporter à l'annexe relative à la dématérialisation des procédures.

QUE CONTIENT-IL ?

N°	DOCUMENTS DU DCE
1	- L'acte d'engagement et ses annexes : - Annexe 1- Bordereau de prix - Annexe 2- Ristourne (Pourcentage de ristourne sur le chiffre d'affaires) - Annexe 3- Liste des ordonnateurs et comptables assignataires du GHT
2	- Le Règlement de la Consultation et ses annexes : - Annexe 1 Détail Quantitatif estimatif - Annexe 2- Note relative à la dématérialisation des factures - Annexe 3- Documents et attestations à fournir par le candidat attributaire. - Annexe 4- Note Dématérialisation Facture
3	- Le cahier des clauses administratives particulières dont seul l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait foi et son annexe : - Annexe 1- Développement durable
4	- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes : - Annexe 1 au CCTP : fiche logistique pour le CHU de Montpellier - Annexe 2 au CCTP : fiche logistique pour les Hôpitaux du Bassin de Thau - Annexe 3 au CCTP : fiche logistique pour le CH de Lunel - Annexe 4 au CCTP : fiche logistique pour le CH de Clermont l'Hérault - Annexe 5 au CCTP : fiche logistique pour le CH de Lodève - Annexe 6 au CCTP : fiche logistique pour le CH de Lamalou - Annexe 7 au CCTP : fiche logistique pour le CH de Millau - Annexe 8 au CCTP : fiche logistique pour le CH de St Affrique - Annexe 9 au CCTP : normes et règles par produit - Annexe 10 au CCTP : cadre de réponse – mémoire technique - Annexe 11 au CCTP : cadre de réponse - Performance en matière de développement des approvisionnements directs pour les fruits et légumes frais de saison
5	- L'attestation sur l'honneur « sanctions russes » à compléter et signer
6	- Les formulaires "Lettre de candidature - désignation du mandataire par ses co-traitants", "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement"

NB : Vous n'avez pas à apporter de compléments au cahier des charges.



QUI REpond ?

Vous pouvez vous présenter seul ou associés à d'autres opérateurs. Il peut s'agir d'entreprises qui s'associent à vous pour former un groupement momentané d'entreprises et/ou de sous-traitants auxquels vous allez faire appel



La plateforme Place offre un service de « **Bourse à la cotraitance** », outil de mise en relation pour faciliter la création de groupements momentanés d'entreprises.

Le mode d'emploi est disponible à l'adresse suivante : [bourse_cotraitance_mode_emploi6.pdf](#)

SEUL 	 GROUPEMENT
Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a pas de contraintes particulières.	A l'attribution du marché public, La personne publique n'imposera aucune forme de groupement.
Il est rappelé qu'une même personne ne peut pas représenter plus d'un candidat pour un même marché public.	Il est rappelé qu'une même personne ne peut pas représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

QUE REPONDRE ?
(Le contenu de votre pli)



LES INFORMATIONS SUIVANTES SONT A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT EN FRANÇAIS OU ACCOMPAGNEES D'UNE TRADUCTION EN FRANÇAIS

Il est souhaitable que les candidats respectent les noms de fichiers et l'indexation suivante : <nom du fichier>_ <nom du fournisseur> conformément au tableau joint en annexe au règlement de la consultation « modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise de l'enveloppe candidature et offre par voie dématérialisée »

CANDIDATURES

- DUME

Ou

- Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants : formulaire joint ou formulaire de type DC1 en vigueur ou équivalent

Et

- Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire joint ou formulaire de type DC2 en vigueur ou équivalent)

NOTA : En cas de candidature groupée, le formulaire "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement" joint (ou formulaire DC2 en vigueur) devra être rempli par chaque membre du groupement.

a) Capacités professionnelles et techniques :

➤ Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

➤ L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public;

b) Capacité économique et financière

➤ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles



Si, pour une raison justifiée, vous n'êtes pas en mesure de produire les renseignements demandés, vous êtes autorisés à prouver votre capacité économique et financière, par tout autre moyen

Pouvoir de signature de la personne habilitée.

OFFRES

- L'acte d'engagement complété.

La signature électronique ou manuscrite de l'acte d'engagement est obligatoire uniquement pour l'attribution du marché.

Préciser l'adresse de messagerie électronique dans l'acte d'engagement

ET

Les annexes financières de l'acte d'engagement complétées :

- Annexe 1 BPU (Bordereau de prix unitaire)
- Annexe 2 Ristourne (Pourcentage de remise sur le chiffre d'affaires)



En cas d'absence de remise de l'annexe ristourne renseignée, les taux de ristourne indiqués en annexe seront appliqués.

En cas de modification des taux de ristourne à la baisse ou de suppression de ces derniers l'offre sera déclarée irrégulière

- les annexes 10 A à 10C d C.C.T.P. dûment renseignées : cadre de réponse – mémoire technique correspondant au(x) lot(s) pour le(s)quels vous postulez
- L'annexe 11 au C.C.T.P dûment renseignée : performance en matière de développement des approvisionnements directs pour les fruits et légumes frais_ de saison (lot 1 à 9)
- L'attestation sur l'honneur « sanctions russes » à compléter et signer de préférence électroniquement, le cas échéant manuscritement

☒ **Echantillons : se reporter au Détail Quantitatif Estimatif – les échantillons attendus ne concernent que le lot 11**



Les candidats devront présenter un échantillon de produit conforme à celui proposé dans le dossier d'offre.

Modalités de remise des échantillons:

En application de l'article R.2132-12 6° du code de la commande publique, l'acheteur accepte la remise d'échantillons matériels, dans le délai de remise des offres.

Les échantillons seront envoyés à l'attention de Sissia LOBJOIS, à l'adresse suivante :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER

Direction des Achats et des Approvisionnements
Service Restauration
1 Place Jean Baumel
Centre Bellevue
34295 MONTPELLIER CEDEX 5

Ils doivent parvenir à cette adresse avant la date limite de réception des offres et devront avoir été remis en main propre contre récépissé, ou s'ils ont été adressés par la poste, par tout moyen donnant date et heure certaine.

Un bon de livraison accompagnera les échantillons et/ou spécimens. Le bon de livraison sera signé par le réceptionnaire. Ce bon de livraison comportera notamment :

- La référence à l'affaire,
- La date et l'heure de livraison,
- L'identification et le nombre d'échantillons livrés,
- Les numéros de lot, le cas échéant,
- Le nom du candidat



L'absence de remise des échantillons entrainera l'irrégularité de l'offre.



NE SIGNEZ RIEN AUJOURDHUI



Vous serez tenu de signer électroniquement ou manuscritement uniquement si vous êtes classé en 1^o position

Dans ce cas vous serez invité à régulariser votre offre en signant, **sous 10 jours maximum** :

- votre acte d'engagement électroniquement ou manuscritement
- si vous ne le faites pas, le marché ne pourra pas vous être attribué et ce dernier sera attribué au candidat dont l'offre a été classée en seconde position.



Compte tenu des délais d'obtention des certificats de signature électronique, les candidats qui n'en possèderaient pas sont invités à s'en procurer un d'ores et déjà afin d'être en mesure de répondre à une éventuelle demande de régularisation sur ce point.

VARIANTES NON AUTORISEES

(votre réponse doit être strictement conforme au CCAP et CCTP)

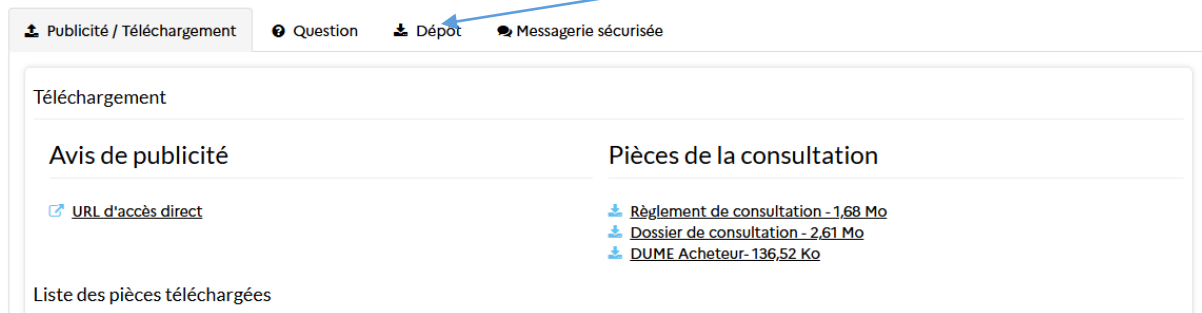


COMMENT REPONDRE ? (DEPOSER VOTRE PLI)

DEPOT DES PLIS EXCLUSIVEMENT DEMATERIALISE SUR LE SITE DE LA PLATEFORME
DES ACHATS DE L'ETAT (PLACE) A L'ADRESSE SUIVANTE :

[https://www.marches-
publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3005024&orgAcronyme=x7c](https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3005024&orgAcronyme=x7c)

DANS LE « COFFRE FORT » DE LA CONSULTATION (Bouton  Dépôt)



The screenshot shows the 'Dépôt' button in the 'Coffre Fort' of the consultation. The interface includes a navigation bar with 'Publicité / Téléchargement', 'Question', 'Dépôt', and 'Messagerie sécurisée'. The 'Dépôt' button is highlighted with a blue arrow. Below the navigation bar, there are two sections: 'Téléchargement' and 'Pièces de la consultation'. The 'Téléchargement' section contains a link 'URL d'accès direct'. The 'Pièces de la consultation' section contains three links: 'Règlement de consultation - 1,68 Mo', 'Dossier de consultation - 2,61 Mo', and 'DUME Acheteur - 136,52 Ko'. Below these sections is a 'Liste des pièces téléchargées'.

BIEN RESPECTER LES POINTS SUIVANTS

PAS DE REMISE DE PLIS PAPIER 	PAS DE REMISE DE PLIS SUR SUPPORT PHYSIQUE ELECTRONIQUE (TYPE CLE USB, CD-ROM ...) 	PAS DE SIGNATURE MANUSCRITE SCANNEE ET APPOSEE SUR UN DOCUMENT* 
--	---	---

Les candidats devront obligatoirement remettre leurs plis de candidatures et d'offres sous forme dématérialisée, sous peine de voir leur offre qualifiée d'irrégulière (articles L.2132-2 et R 2132-7 du code de la commande publique)

***: une tolérance est accordée pour la signature des pièces suivantes :**

- Annexe Sanctions russes
- Pouvoirs du candidat et habilitations du cotraitant

Pour les consultations alloties

VOUS REPONDREZ A PLUSIEURS LOTS ?

EFFECTUEZ UN SEUL DEPOT COMPORTANT L'ENSEMBLE DES LOTS AUXQUELS VOUS SOUMISSIONNEZ.

Pour ce faire, les candidats doivent, préalablement à tout dépôt, sélectionner l'ensemble des lots pour lesquels ils souhaitent déposer une offre.

Ils procèdent ensuite au dépôt des pièces constituant leur offre sur chaque lot auquel ils soumissionnent.



ATTENTION car Si vous envoyez plusieurs plis, seul le dernier pli reçu sera ouvert **et** les autres plis que vous aurez déposés seront rejetés sans avoir été ouverts.

VOUS AVEZ OUBLIE DE METTRE UN DOCUMENT ? Vous devez renvoyer l'intégralité de votre dossier de candidature et d'offre, et ce, pour l'ensemble des lots auxquels vous soumissionnez.

Les dépôts de plis effectués par erreur en dehors du profil acheteur ou dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation (notamment en dehors du « coffre-fort » d'une consultation d'un autre profil acheteur ou d'une autre consultation sur la plateforme Place) ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Seuls pourront être ouverts les plis reçus au plus tard à la date et l'heure limites indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et en page de garde du présent document.



POINTS IMPORTANTS SUR LES MODALITES DE DEPOTS ELECTRONIQUES: Se reporter à l'annexe relative à la dématérialisation des procédures.

VOUS POUVEZ AUSSI REMETTRE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse par voie dématérialisée (Cf. annexe relative à la dématérialisation des procédures).

Cette copie de sauvegarde devra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste par tout moyen donnant date et heure certaine (RAR, Transporteur...) et parvenir à destination impérativement avant la date et heure indiquées dans la page de garde du présent règlement. L'expéditeur devra tenir compte des aléas de la distribution du courrier, et de la fermeture des services administratifs hospitaliers les samedis, dimanches et jours fériés pour s'assurer de la remise de la copie de sauvegarde dans les délais impartis.

Adresse postale de réception de la copie de sauvegarde :
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MONTPELLIER
Direction des Achats et Approvisionnements
Secteur Restauration
1 place Jean Baumes
Centre Bellevue
34295 Montpellier Cedex 5

ATTENTION AUX POINTS SUIVANTS QUI ENTRAINERONT L'IRREGULARITE DE VOTRE OFFRE :



- **L'OFFRE DOIT ÊTRE COMPLETE = CONTENIR LA TOTALITE DES DOCUMENTS DEMANDES ENTIEREMENT RENSEIGNES**
- **L'OFFRE DOIT ÊTRE REMISE DEMATERIALISEE SUR LA PLATE FORME PLACE DANS LE COFFRE FORT DE LA PRESENTE CONSULTATION**
- **L'OFFRE DOIT ÊTRE REMISE AVANT LA DATE ET HEURES INDIQUEES EN PAGE DE GARDE**
- **L'ACTE D'ENGAGEMENT DOIT ÊTRE SIGNE ELECTRONIQUEMENT OU MANUSCRITEMENT DES LE DEPOT OU A L'ATTRIBUTION**
- **LE % DE RISTOURNE NE DOIT PAS ETRE MODIFIE**
- **LES ECHANTILLONS DOIVENT ETRE REMIS DANS LES DELAIS ET CONFORMES AUX REFERENCES PROPOSEES DANS LE DOSSIER D'OFFRE**
- **VOTRE REPONSE DOIT ETRE STRICTEMENT CONFORME AUX CCAP ET CCTP (LES VARIANTES NE SONT PAS AUTORISEES)**

L'acheteur pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. (L'article R2152-2 du code de la commande publique)
La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier les caractéristiques substantielles.

PARTIE 3 - LA NOTATION DE VOTRE OFFRE



EXAMEN, ANALYSE ET CLASSEMENT DES OFFRES

VOTRE OFFRE SERA NOTÉE SUR 100 SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

INTITULE DES CRITÈRES	POIDS DES CRITÈRES	ANNEXES DE RÉFÉRENCE	MÉTHODE DE NOTATION
POUR LES LOTS 1 A 9			
Critère n°1 – Prix	45 %		Formule de calcul du critère : Prix le plus bas / prix proposé par le candidat x 45 Le prix analysé sera la somme des prix unitaires TTC indiqués au bordereau de prix (agriculture conventionnelle + produits de qualité durable et biologique) x par les quantités estimatives annuelles
Critère n°2 Performance en matière d'approvisionnement durable – logistique responsable et qualité des produits	25 %	Se reporter à l'annexe 10A au CCTP : critère 2 : Performance en matière d'approvisionnement durable – logistique responsable et qualité des produits	Formule de calcul du critère : Une note sera attribuée et pondérée de la façon suivante : se reporter à la méthodologie de calcul figurant en annexe 10A du CCTP
Critère n°3 Performance environnementale liée à la reprise des emballages	15%	Se reporter à l'annexe 10A du CCTP : critère 3 : performance environnementale liée à la reprise des emballages	Formule de calcul du critère : Une note sera attribuée et pondérée de la façon suivante : se reporter à la méthodologie de calcul figurant en annexe 10A du CCTP
Critère n°4 Performance en matière de développement des approvisionnements directs pour les fruits et légumes frais de saison	15 %	Se reporter à l'annexe 11 au CCTP : circuit court	Une note sera attribuée selon le calcul suivant : Chaque référence sera notée de 0 à 5 : 0 intermédiaire (Producteur – Centre Hospitalier) = 5 points 1 intermédiaire (Producteur – grossiste – Centre Hospitalier) = 4 points 2 intermédiaires (Producteur – coopérative/plateforme de distribution – grossiste – Centre Hospitalier) : 3 points 3 intermédiaires (Producteur – centrale – grossiste – plateforme de distribution – centre hospitalier) = 2 points 4 intermédiaires ou plus : circuit long complexe : 1 point Absence d'information ou manque de transparence : 0 points Une note technique sera attribuée en faisant la somme des points attribués par référence et divisée par le nombre de références. La note du critère sera calculée de la façon suivante : (note technique obtenue par le candidat / note technique maximale pouvant être obtenue) * le poids du critère

Pour le lot 10				
Critère n°1 – Prix	45 %			Formule de calcul du critère : Prix le plus bas / prix proposé par le candidat x 45 Le prix analysé sera la somme des prix unitaires TTC indiqués au bordereau de prix x par les quantités estimatives annuelles
Critère n°2 Performance en matière d'approvisionnement durable – logistique responsable et qualité des produits	55 %	Se reporter à l'annexe 10B au CCTP : critère n°2 : Performance en matière d'approvisionnement durable – logistique responsable et qualité des produits		Méthode de notation du critère Une note sera attribuée et pondérée de la façon suivante : se reporter à la méthodologie de calcul figurant au point II de l'annexe 10 B au CCTP
METHODE DE NOTATION DE LA NOTE FINALE La note finale Nf (sur 100) est la somme des notes pondérées par critères				

Pour le lot 11				
Critère n°1 – Prix	40 %			Formule de calcul du critère : Prix le plus bas / prix proposé par le candidat x 40 Le prix analysé sera la somme des prix unitaires TTC indiqués au bordereau de prix multipliés par les quantités estimatives annuelles
Critère n°2 Valeur technique	50 %	Tests organoleptiques réalisés à partir des échantillons (se reporter à l'annexe 1 à l'acte d'engagement (onglet DQE) : échantillons à fournir		Une note sera attribuée de 1 à 5 : 1 : Très insuffisant 2 : Insuffisant 3 : Acceptable 4 : Satisfaisant 5 : Très satisfaisant La note sera pondérée de la façon suivante : (note technique obtenue par le candidat / note technique maximale pouvant être obtenue) * le poids du critère
Critère n°3 – Performance en matière d'approvisionnement durable – logistique responsable et qualité des produits	10 %	Se reporter à l'annexe 10-C au CCTP : titre II : Performance en matière d'approvisionnement durable – logistique responsable et qualité des produits		Méthode de notation du critère Une note sera attribuée et pondérée de la façon suivante : se reporter à la méthodologie de calcul figurant en annexe 10 c au CCTP
METHODE DE NOTATION DE LA NOTE FINALE La note finale Nf (sur 100) est la somme des notes pondérées par critères				

Les candidats seront classés par ordre décroissant de la note finale. Le candidat qui aura obtenu la note la plus élevée sera classé en premier.

L'ensemble des lots est en multi-attribution, 2 fournisseurs maximum seront retenus.

L'attribution des bons de commande sera faite selon la méthode suivante :

- **en cascade** : Les bons de commande seront en priorité notifiés au titulaire de premier rang. Les bons de commande seront attribués au titulaire du rang suivant uniquement lorsque le titulaire qui le précède dans l'ordre de classement n'est pas en mesure de répondre dans les délais exigés ou est considéré comme défaillant.

Pour le lot 11 : Fourniture et livraison de corbeilles de fruits – plateau de légumes crus – bouquet de légumes crus

POUR NOTER VOTRE OFFRE NOUS BASON NOTAMMENT SUR DES ESSAIS

Dans le cadre de la présente consultation, l'acheteur appréciera les offres à partir des :

☒ tests réalisés sur les échantillons de produits fournis par le candidat (lot 11 uniquement)



L'absence de remise d'échantillons rendra l'offre irrégulière

Déroulement des essais

Les essais débuteront après l'ouverture des plis et la recevabilité des candidats.

Le candidat sera présent pour les essais: ☐ Oui ☒ Non

Fin des essais ou démonstrations

-Les échantillons donneront lieu au versement d'une prime ☐ Oui ☒ Non

-Les échantillons du candidat retenu seront restitués

☐ Oui ☒ Non

-Les échantillons du candidat rejeté seront restitués :

☐ Non



VERIFICATION DE VOTRE CANDIDATURE **(CONDITIONS DE PARTICIPATION)**

Nous vérifions

1/que vous ne relevez pas d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché,

2/Que vous disposez des capacités économiques et financières demandées dans le cadre candidature (conditions de participation à la procédure)

SI VOUS AVEZ REPONDU AVEC UN DUME, toutes ces informations seront à fournir si vous êtes désigné attributaire.

À tout moment nous pouvons vous demander de fournir tout ou partie des certificats et documents justificatifs requis, si ceux-ci n'ont pas été fournis lors du dépôt.



En cas de cotraitance, les candidatures seront vérifiées à partir de l'ensemble des capacités et qualités des membres du groupement.



PARTIE 4 – L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

01.

VOUS ETES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ



(Vous allez travailler avec le CHU de Montpellier)



ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC

PIECES A FOURNIR

Pour que le marché vous soit notifié nous vous demandons les pièces suivantes qui justifient que vous ne relevez pas d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché. (Articles L2141-2 et 3, R2143-7 à 10 et R 2144-4 du code la commande publique)

- L'impôt sur le revenu, les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Les déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, délivré par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale ;

OPTEZ POUR LE COFFRE FORT ELECTRONIQUE

Les candidats authentifiés pourront déposer et rendre accessibles leurs certificats, à jour, dans leur coffre-fort électronique qui se trouve sur la page d'accueil de la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.AccueilEntreprise>

Il n'est pas nécessaire de déposer également ces certificats dans l'offre : ils seront accessibles, à la condition que le moyen d'accès au coffre-fort ait été précisé dans l'offre.

VOS CERTIFICATS SONT TOUJOURS VALABLES ? VOUS N'AVEZ RIEN A TRANSMETTRE

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir les justificatifs et moyens de preuve déjà transmis à l'acheteur dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Dans ce cas, il indique, dans sa candidature ou son offre, les documents concernés ainsi que la référence de la ou des consultation(s) pour la ou lesquelles les documents ont déjà été transmis.

VOS CERTIFICATS NE SONT PAS VALABLES ? En cas d'absence de certificats valides, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue.

VOUS ETES ETABLI A L'ETRANGER ? Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

NOTIFICATION DU MARCHÉ PUBLIC

La notification consiste en l'envoi d'une copie de l'accord cadre au titulaire via la plateforme électronique <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

02.

VOUS N'ETES PAS ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ

VOUS RECEVREZ UN COURRIER DE REJET

Si vous n'êtes pas retenus nous vous enverrons un courrier pour vous en informer dans lequel nous vous indiquerons les motifs de rejet de votre candidature ou de votre offre ainsi que le nom de l'attributaire et les motifs qui ont conduit au choix de son offre.

VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ?

Vous pouvez nous faire une demande écrite pour obtenir des informations ou documents complémentaires.
Nous vous apporterons une réponse dans un délai maximal de 15 jours.

VOUS ETES EN DESACCORD AVEC LE CHOIX ?

Vous pouvez introduire un recours administratif

Avant d'aller en justice, vous pouvez demander à l'administration de revoir sa position en faisant un recours administratif. Vous disposez de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet pour former un recours gracieux.
Il peut s'agir d'un simple courrier (adressé en recommandé avec accusé de réception) qui doit contenir des arguments factuels et juridiques, accompagné de la décision contestée et de pièces justificatives.

Vous pouvez introduire un recours contentieux* devant le Tribunal administratif de Montpellier :

6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 02
Tel : 04 67 54 81 00
Fax : 04 67 54 74 10

(Toute demande d'informations sur les voies et délais de recours doit être faite auprès de ce tribunal).

*Introduction des recours contentieux (voix de recours)

- **Un référé précontractuel** peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L 551-1 du code de justice administrative).
- **Un référé contractuel** peut être formé à partir de la signature du marché public, dans un délai au plus égal à six mois (article L 551-13 du code de justice administrative).
- **Un référé suspension**, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché public. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L. 521-1 du code de justice administrative).
- **Un recours pour excès de pouvoir** peut être formé dans les 2 mois de la notification d'une déclaration sans suite.
- **Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat** peut être formé par les candidats évincés dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de la décision de signer le marché public.



NE RATEZ PLUS UNE SEULE DE NOS CONSULTATIONS

<https://www.chu-montpellier.fr/fr/marches-publics>